

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

12

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 mars 2023

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

19

De votants

23

OBJET

Attribution de bons d'achat aux
aînés

Date de la convocation : 21/03/23

Nombre de votes pour : 23

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, M. RUCHOT Éric, Mme MOKRI Djamila, Mme BOUCHART Carine, Mme DELPLANQUE Sophie, M. NAVARRO Julien, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric, Mme LOISEL Marie Christine et Mme GRIGNON LECLUZE Amélie.

Absents représentés :

M. PETIT Jean-Luc qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis.

Mme WALLON Christine qui avait donné pouvoir à Mme COURSEAUX Estelle.

Mme POCHOLLE Stéphanie qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles.
M. VAUCHELLE Patrick qui avait donné pouvoir à Mme LOISEL Marie-Christine.

Secrétaire : M. MARCHAND Jean-Pierre

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la décision des élus de remplacer le colis des aînés par des bons d'achat valables chez les commerçants de la commune

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

DECIDE d'attribuer des bons d'achat aux aînés en remplacement du colis annuel, d'une valeur totale de 30 € et délivrés en 3 bons de 10 € chacun.

PRECISE que la dépense sera imputée à l'article 623 du budget primitif 2023.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que susdits. Extrait certifié conforme.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Affiché le

ID : 060-216003715-20230327-27MARS23_15-DE

Le Maire,

Denis FLOUR

